

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**JEUDI
LE 6 AVRIL 2017**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le jeudi, sixième jour du mois d'avril deux mille dix-sept, à quinze heures (15h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau jusqu'au point 2.7 et subséquemment, M. Réal Ryan, préfet suppléant, assume la présidence de la suite de la réunion.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

15 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1777-04-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1778-04-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 28 février 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 359-2016**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 359-2016 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement détermine la superficie maximale pour un garage lié à un usage « habitation » et permet sur un même terrain, les garages attenants et les garages isolés à titre de constructions accessoires.

B) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2017-185-10**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-185-10 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute l'usage résidentiel trifamilial dans une zone, détermine les conditions où l'usage de polythène comme matériau de construction est prohibé, détermine une superficie maximale pour les garages isolés situés dans différentes zones et précise les dispositions relatives aux constructions et bâtiments accessoires à un usage agricole (marges de recul).

C) **Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 17-318**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 17-318 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes relatives à l'entreposage intérieur afin d'encadrer cet usage dans certaines zones situées à l'intérieur de l'affectation industrielle du SAD, laquelle se situant en partie à l'intérieur des limites de la zone agricole décrétée.

M. Pierre Chamberland prend son siège.

D) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1476**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de confirmer à la CPTAQ que le 2^e projet du règlement 1476 adopté le 1^{er} août 2016, s'avère conforme aux orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

1.1.2 **Modifications**

A) **Affectation industrielle**

A.1 **Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à adopter un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement concernant le thème « Affectation industrielle » et ce dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de même que l'ajustement requis pour le parc industriel régional.

A.2 Projet de règlement - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 508 visant le thème « Affectation industrielle » dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de même que pour l'ajustement requis pour le parc industriel régional.

A.3 Document indiquant la nature des modifications - Adoption

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 508.

A.4 Commission de consultation - Nomination

Les membres du Comité administratif recommandent que l'ensemble des membres du comité schéma d'aménagement fasse partie de la commission de consultation sur le projet de règlement 508, soit M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mmes Suzanne Boulais et Christiane Marcoux ainsi que MM. Luc Mercier et Mario Van Rossum.

A.5 Consultation publique - Date

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixé au 8 juin 2017, 18h30, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 508.

B) Gestion de l'urbanisation - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à adopter un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement concernant la gestion de l'urbanisation.

C) Règlement de contrôle intérimaire - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à adopter un règlement de contrôle intérimaire concernant l'interdiction de nouvelles utilisations du sol, demandes d'opérations cadastrales, morcellements de lots faits par aliénation et nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments pour les secteurs identifiés à titre de superficie visée par le plan de compensation intitulé « Plan de compensation relatif à la gestion de l'urbanisation et la planification du développement industriel régional de la MRC du Haut-Richelieu révisé ». Ce règlement permettra toutefois, à des fins agricoles, des nouvelles utilisations du sol, constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation.

D) Résolution de contrôle intérimaire - Suivi et modifications

Madame Cynthia Gagnon soumet que certains ajustements au plan de compensation pour le parc industriel régional accompagnant la résolution de contrôle intérimaire entérinée le 23 mars 2017 sont requis, en conséquence, un nouveau plan est déposé en vue d'actualiser la résolution de contrôle intérimaire le 12 avril prochain.

E) Demandes de la municipalité de Saint-Valentin

Dans un premier temps, le conseil de la municipalité de Saint-Valentin transmettait la résolution 2017-02-037 sollicitant une modification du schéma d'aménagement et du document complémentaire pour permettre la fabrication de terreau. Il est mentionné qu'une modification du schéma d'aménagement n'est pas nécessaire puisque la municipalité peut procéder à une modification de ses règlements d'urbanisme pour rendre le projet conforme et ce, à titre d'usage complémentaire à l'exploitation d'une sablière, le tout satisfaisant les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Une lettre sera acheminée à cet effet aux autorités de la municipalité.

Une deuxième résolution (2017-03-058) a été transmise concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ. Le conseil municipal de Saint-Valentin sollicite également une modification du schéma d'aménagement afin de permettre l'usage « habitation érigée ou destinée à être érigée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ». Il est mentionné que la modification demandée n'est pas conforme avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, lequel vise à limiter la déstructuration du milieu agricole et interdit la construction de nouveaux usages résidentiels dans l'affectation agricole s'ils se situent à l'extérieur des îlots de consolidation résidentielle ou s'ils ne sont pas spécifiquement autorisés au document complémentaire. Il est également précisé que la LPTAA permet à un agriculteur, sans l'autorisation de la commission, de construire une résidence pour lui-même, pour son enfant ou son employé si les conditions précisées à l'article 40 de la Loi sont respectées. Une lettre sera acheminée à cet effet aux autorités de la municipalité.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 PDZA - Suivi du dossier

Madame Cynthia Gagnon soumet les actions préconisées pour la mise en œuvre du PDZA, le tout discuté dans le cadre de la réunion du comité directeur s'étant tenue le 28 mars 2017 en présence, entre autres, des représentants de l'UPA et du MAPAQ. Elle dépose également le résultat du plan d'action élaboré en séance de travail des membres du conseil.

Il est mentionné que le projet de plan de développement de la zone agricole est en ligne depuis le 4 avril 2017 pour consultation et obtention des commentaires du public. Par ailleurs, la présentation publique de ce dernier se déroulera le 11 avril 2017, 19h00, en la salle du conseil de la MRC. Subséquemment, les commentaires pourront être transmis jusqu'à la fin avril et le conseil sera en mesure d'adopter la version finale dans le cadre de la séance ordinaire du 10 mai 2017.

1.2.2 ZIS - Comité régional - MAMOT

Le directeur général dépose un document de travail transmis par le directeur régional du MAMOT, M. Yannick Gignac lequel concerne le mandat du comité régional (CAR) de la ZIS de la rivière Richelieu. Une réunion technique devrait se tenir au cours des prochaines semaines pour discuter de ce document. Le directeur général soumet que certains ajustements du document ont déjà été sollicités entre autres afin de rappeler les objectifs du décret de la ZIS, de préciser que l'interdiction de construction ait été consentie en contrepartie de la construction, etc.

1.2.3 International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

Le directeur général soumet une demande de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'effet d'appuyer ses démarches pour l'obtention de subvention auprès des paliers gouvernementaux et assurer sa pérennité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'obtention d'aide financière gouvernementale et souhaite que la pérennité de cet événement soit assurée.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Octroi de prêts - FLI2017-43, FLI2017-44, FLI2017-45

Les membres du comité administratif recommandent que les prêts FLI2017-43 (50 000\$), FLI 2017-44 (10 000\$) et FLI2017-45 (50 000\$) soient octroyés considérant les recommandations du CETHR reçues à cet effet.

2.2 FDT - Reddition de compte et rapport d'activités 2016-2017

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à ratifier la reddition de compte et le rapport d'activités 2016-2017 du FDT.

2.3 Entente tripartite de développement culturel 2016-2018 - Entérinement des projets 2017

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la réalisation des projets établis à l'entente tripartite de développement culturel 2016-2018 et ce, pour l'année 2017. À noter que ces derniers sont déjà acceptés par le MCC et financés via l'entente conclue avec le Ministère et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est également recommandé d'autoriser le directeur général à verser la totalité de l'aide financière pour les projets du CETHR et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

2.4 MCC - Entente tripartite de développement culturel 2018-2020

2.4.1 Intentions du conseil de la MRC du Haut-Richelieu

Le directeur général soumet l'offre du ministère de la Culture et des Communications à l'effet de conclure une entente tripartite de développement culturel pour une période de trois ans soit, 2018, 2019 et 2020. À cet effet, le Ministère accordera une enveloppe financière annuelle de 60 000\$. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer le ministère de la Culture et des Communications de l'intérêt de la MRC du Haut-Richelieu à conclure une troisième édition de l'entente tripartite de développement culturel et ce, pour une période de trois ans.

2.4.2 Corporation du Fort St-Jean et ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Intentions

Les membres du comité administratif demandent de contacter les autorités de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la Corporation du Fort St-Jean pour vérifier leur intérêt à participer à la troisième édition d'une entente tripartite de développement culturel pour une période de trois ans et ce, en partenariat avec le MCC.

2.5 Regroupement des OMH

Les membres du comité administratif réfèrent à la séance de travail toute discussion relativement au processus de regroupement des OMH. Le directeur général soumet qu'à ce jour, quatre municipalités se sont prononcées soit, Lacolle, Noyan Saint-Sébastien et Venise-en-Québec. Ces dernières sont en accord avec le processus de regroupement et Venise-en-Québec a précisé qu'elle privilégie le statu quo au plan financier soit, que chacune des cinq municipalités hôtes d'un OMH absorbe le déficit de l'OMH de son territoire.

2.6 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de nommer le préfet suppléant à titre de substitut au préfet au cas d'impossibilité de ce dernier d'assister aux réunions du comité directeur constitué pour la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

2.7 Pacte rural 2014-2015 - Adoption du rapport final

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de ratifier le rapport final du Pacte rural 2014-2015 et d'en autoriser la transmission au MAMOT.

M. Michel Fecteau quitte la réunion. M. Réal Ryan assume la présidence pour la suite de la réunion.

2.8 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Programme Mobilisation-Diversité

Le directeur général soumet que la proposition transmise par la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité a été jugée admissible. À cet effet, un protocole d'entente et un plan d'action seront éventuellement transmis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour en autoriser les signatures.

Le directeur général soumet que le MIDI autorisera un maximum de 150 000\$ pour l'ensemble du projet au lieu de 358 297\$. Une demande a été transmise au Ministère pour connaître le détail des activités coupées pour être en mesure de les communiquer aux organismes l'ANCRE et La Porte ouverte. Il est recommandé que la MRC apparie la contribution révisée du MIDI.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Consultation publique et adoption

Le directeur général soumet qu'une consultation publique relative au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération aura lieu jeudi le 6 avril 2017, 19h00. Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet, ajusté s'il y a lieu après la consultation, lors de la séance du 12 avril 2017.

3.2 Municipalité de Lacolle - Rencontre

Le directeur général soumet que les membres du conseil de la municipalité de Lacolle ont été rencontrés afin d'échanger sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé. Mme Michelle Chabot, coordonnatrice et le directeur général ont expliqué la teneur des ajustements suggérés par rapport au schéma de couverture de risques de première génération.

3.3 École nationale des pompiers - Renouvellement d'entente

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler l'entente désignant la MRC du Haut-Richelieu à titre de gestionnaire de formation et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Application du règlement 389 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit, M. Julien Mainville.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 avril prochain.

5.1.2 Rapport financier 2016 et rapport du vérificateur

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier le dépôt du rapport financier 2016. Il est mentionné que les représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) en feront la présentation aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 12 avril 2017.

5.1.3 Vérificateurs pour l'année 2017 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent de renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'instrumenter à titre de vérificateur des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

5.1.4 Réfection du stationnement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux de réfection du stationnement du siège social de la MRC du Haut-Richelieu au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Daudi pavage excavation inc. pour un montant total de 27 985,00\$ (taxes en sus).

5.1.5 Fonds environnemental de la rivière Richelieu - Demande d'aide financière

Le directeur général soumet la demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix du Fonds environnemental de la rivière Richelieu et ce, pour un programme de dragage et d'entretien des canaux de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sur une période de dix ans. Le directeur général soumet que la procédure prévoit une réunion du comité formé pour l'analyse des projets déposés. Les membres du comité administratif recommandent d'entreprendre le processus d'analyse.

5.1.6 Demande d'aide financière - CDC Haut-Richelieu-Rouville

Les membres du comité administratif acceptent la demande d'aide financière de 100\$ de la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville.

5.2 Fonctionnement - Divers

5.2.1 Réunions du conseil - Enregistrement et diffusion

Les membres du comité administratif réfèrent à la séance de travail du 12 avril 2017, toutes discussions relatives à la demande de M. Gilles Hébert concernant l'enregistrement et la diffusion sur le site web des réunions du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

5.2.2 Demandes d'appui

A) Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors périmètre d'urbanisation

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches des MRC du Granit et du Rocher-Percé afin que le gouvernement du Québec assouplisse la rigidité d'application des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, lesquelles ne tiennent pas compte des spécificités régionales et nuisent aux possibilités de développement des régions, particulièrement en ce qui a trait aux sujets cités en titre.

B) Horaire restrictif au pont du Canadien National Cantic - Opposition

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en opposition au changement d'horaire pour le pont de Cantic préconisé par le Canadien National puisque le tout nuirait aux activités nautiques et touristiques.

C) Programmes de formation des pompiers et officiers - Rôle et responsabilités des MRC

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains afin que les MRC responsables de la coordination et de la formation puissent percevoir des frais d'administration pour la coordination des programmes de formation pour les pompiers et officiers.

D) Code municipal - Amendement

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine afin que le Code municipal permette la participation légale aux séances extraordinaires par voie électronique.

E) Politique énergétique 2030 - Dispositions législatives

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC du Rocher-Percé afin que le gouvernement du Québec abroge l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui établit la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités. L'appui est également suggéré en vue de la protection des milieux marins et pour permettre aux municipalités d'adopter des règlements relatifs à la protection des sources d'eau plus contraignants que les dispositions actuellement prévues.

**F) Programme de redistribution des redevances
à l'élimination des matières résiduelles**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC La Haute-Yamaska dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du programme de redistribution de redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles. Il est également suggéré de demander au MDDELCC de revoir ses incitatifs à la gestion des matières organiques afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les municipalités pour recycler les biosolides municipaux et les boues d'installations septiques. Par ailleurs, le nouveau cadre normatif ne doit pas être appliqué rétroactivement sur les données de 2016 puisque les municipalités et MRC n'ont pas eu le temps d'ajuster leurs budgets 2017.

**G) Gouvernement du Québec vs État du Vermont -
Renouvellement d'entente**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi concernant le renouvellement de l'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont sur la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Règlements relatifs aux cours d'eau - Abolition

Le directeur général soumet que les directeurs généraux périurbains et les personnes désignées pour l'application des ententes intermunicipales concernant la gestion des cours d'eau ont été informés et consultés sur l'éventuelle abolition des règlements de cours d'eau. La très grande majorité n'a pas d'objections techniques ni administratives à l'abolition préconisée. Les membres du comité administratif réfèrent à la plénière de mai 2017 toute discussion relative à ce dossier.

6.2 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud

6.2.1 Comité de suivi

Le directeur général soumet que le comité de suivi a débuté ses travaux le 29 mars 2017 lors d'une réunion tenue à Henryville. Différents sujets ont été abordés dont les réparations réalisées et nécessaires, la surveillance, le mode de fonctionnement, etc.

6.2.2 Surveillance - Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confier à une firme privée le contrat de surveillance des digues et stations de pompage de la rivière du Sud, d'avril à décembre, durant les weekends, jours fériés et soirées. Le nom de la firme sera confirmé le 12 avril 2017 puisque certaines informations n'ont pas encore été reçues.

6.2.3 Achat d'une pompe - Autorisation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à l'acquisition d'une pompe de rechange de la firme Pompex inc., conformément à sa soumission déposée le 22 février 2017 au montant de 59 067,55\$ (taxes en sus).

6.3 Cours d'eau Brosseau, branche 4 - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Brosseau, branche 4, à savoir : Média Transcontinental 258,14\$; Groupe PleineTerre inc. 4 745,81\$; Béton Laurier inc. 18 559,26\$; Groupe PleineTerre inc. 38,80\$; Béton Laurier inc. 3 405,56\$; Groupe PleineTerre inc. 4 824,26\$; Frais d'administration 845,05\$; Frais de piquetage 93,18\$, pour un total de 32 770,06\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.4 Cours d'eau Grand Ruisseau, branches 5 et 5A - Saint-Valentin et Saint-Cyprien-de-Napierville

6.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 5 et 5A du cours d'eau Grand Ruisseau situées en les municipalités de Saint-Valentin et Saint-Cyprien-de-Napierville.

6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Excavation InfraPlus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 5 et 5A du cours d'eau Grand Ruisseau pour un montant total de 18 765,00 \$ (taxes en sus).

6.5 Ruisseau Hood, branche 11 - Mont-Saint-Grégoire

6.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 11 du ruisseau Hood située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

6.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 11 du ruisseau Hood pour un montant total de 11 594,25 \$ (taxes en sus).

6.6 Ruisseau Hazen, branche 13 - Mont-Saint-Grégoire

6.6.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 13 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

6.6.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 13 du ruisseau Hazen pour un montant total de 7 874,70 \$ (taxes en sus).

6.7 Rivière du Sud, branche 71B - Saint-Georges-de-Clarenceville

6.7.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 71B de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.7.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 71B de la rivière du Sud est prévue le 10 avril 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 12 avril 2017.

6.8 Rivière du Sud, branches 82 et 88 - Saint-Georges-de-Clarenceville

6.8.1 Autorisation aux travaux - Branche 82

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 82 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.8.2 Autorisation aux travaux - Branche 88

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 88 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.8.3 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 82 et 88 de la rivière du Sud est prévue le 10 avril 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 12 avril 2017.

6.9 Grande décharge des Terres Noires, branches 15 et 16 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir

6.9.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 15 et 16 du cours d'eau Grande décharge des Terres Noires situées en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

6.9.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 15 et 16 du cours d'eau Grande décharge des Terres Noires est prévue le 10 avril 2017, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 12 avril 2017.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2017-04-06

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1780-04-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la
MRC du Haut-Richelieu, ce 6 avril 2017.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

M. Réal Ryan
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier